

L'AS au collège Le Marin :

Planning des midis dans la halle de 12h50 à 13h30 :

- Lundi : badminton
- Mardi : futsal
- Jeudi : tournois à organiser en amont et à présenter aux professeurs
- Vendredi : multiactivités proposé aux filles

Les élèves sont libres de venir s'ils sont licenciés. Une liste donnée à la vie scolaire permettra aux élèves de manger prioritaire aux créneaux où ils sont fidèles.

Planning des mercredis après-midi :

- **Entraînement** : de 13h à 15h, rdv au Gymnase Jean Launay, l'activité varie selon les compétitions à venir. Les élèves sont libres de venir s'ils sont licenciés sans inscription au préalable. La séance se termine toujours à 15h.
- **Les compétitions et rencontres** : l'horaire peut varier selon l'activité pratiquée et le lieu. Le point de rdv est le gymnase Jean Launay. Vos enfants seront transportés sur le lieu de rencontre et déposer ensuite au Gymnase Jean Launay. Pour chaque compétition, un papier d'information à faire signer est distribué aux élèves et retourné au plus tard la veille de la compétition. Les élèves doivent donc s'inscrire à l'avance auprès de leur professeur EPS.
- **Les sorties** : l'AS a également vocation à proposer des activités qui sortent de l'ordinaire aux licenciés. En fonction de l'envie des élèves il pourra être envisagé des sorties kayak, paddle, patinoire, VTT, wakeboard, accrobranche etc. Dans ce cas, une participation financière pourra être demandée si besoin.

Remarque 1 : Les demi-pensionnaires doivent apporter de quoi se restaurer le mercredi midi. La cantine ne propose pas de repas mais vos enfants pourront accéder à une salle avec micro-onde et fontaine à eau sous la surveillance des professeurs EPS.

Remarque 2 : Un planning des entraînements et des compétitions sera distribué aux élèves au retour de chaque vacances.

L'équipe EPS

Comment je m'inscris ?

1. Je remplis le document de licence AS
2. Je donne un montant de 15€ pour l'année :
 - En chèque à l'ordre de l'AS Le Marin
 - En espèces dans une enveloppe fermée
3. L'AS peut même est gratuite pour vous....
 - Avec **l'aide au temps libre donnée par la CAF**
 - Avec **les bons loisirs donnés par la CAF**

Qu'est-ce que l'ATL ou Bons loisirs ?

Votre Caf ou MSA peut vous accorder une aide au temps libre (ATL) ou bons loisirs pour vous aider à payer les activités sportives, cultures ou artistiques de votre enfant durant l'année scolaire.

L'ATL est versée directement sur votre compte bancaire tandis que les bons loisirs se présentent sous forme de chèques (utilisables comme des chèques-vacances).

Qui est concerné par l'ATL ou Bons loisirs ?

Pour pouvoir bénéficier de l'ATL ou Bons loisirs pour votre enfant, vous devez respecter les **3 conditions** suivantes :

- Toucher une prestation familiale versée par la Caf ou MSA
- Avoir 1 ou plusieurs enfant(s). Il existe un critère d'attribution basé sur l'âge des enfants, mais celui-ci est propre à chaque département.
- Avoir un quotient familial généralement inférieur ou égal à **700 €** (ce montant est également propre à chaque département)

Comment bénéficier de l'ATL ou Bons loisirs ?

Vous n'avez **pas de démarche à faire**.

Votre Caf ou MSA vous adresse un courrier pour vous informer que vous avez droit à l'ATL ou Bons loisirs.

L'envoi se fait généralement vers le mois de septembre.

Comment utiliser l'ATL ou Bons loisirs ?

- Bons loisirs : Vous pouvez payer directement l'accueil ou les activités de loisirs avec vos bons loisirs auprès de l'organisateur choisi dans la liste jointe avec votre courrier d'attribution.
- ATL : Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez présenter à l'organisateur de l'accueil ou activité de loisirs la notification que vous avez reçue de la Caf ou MSA vous accordant l'ATL.